

**Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée régulière du conseil de Saint-Sylvestre tenue le **7 juillet 2014**, à 20 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence de monsieur le maire Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants : Roger Couture, Gilbert Bilodeau, Roland Gagné, Raynald Champagne, Maryse Lapointe, et Étienne Parent.

Résolution numéro 71 -2014

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution numéro 72-2014

Adoption du procès-verbal du 2 juin 2014

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 2 juin 2014 soit adopté tel que préparé par la secrétaire.

Résolution numéro 73 -2014

Dérogation mineure pour Renée et Alain St-Hilaire

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par madame Renée St-Hilaire et monsieur Alain St-Hilaire, concernant la propriété du 210 rue Delisle, lot 4 211 999 ; que la marge avant est supérieure de 0.36 mètre au droit acquis suite à la transformation de l'abri d'auto en garage ; que la superficie du garage est supérieure à 60 % du bâtiment principal ; que le comité consultatif en urbanisme a étudié la demande, que cette demande a été adressée pour régulariser les éléments non conformes lors de la vente de la propriété ; qu'un permis de construction a été émis par la municipalité de Saint-Sylvestre pour la réalisation du garage ; que les dimensions ont été respectées suite à la demande de permis ; en conséquence, il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité Saint-Sylvestre accepte la demande de dérogation mineure présentée par madame et monsieur St-Hilaire.

Résolution numéro 74-2014

Soumission pour l'asphaltage du rang St-Frédéric

Attendu que des soumissions ont été demandées pour des travaux d'asphaltage pour le rang St-Frédéric, totalisant une longueur totale de 2.1 km : qu'un devis a été préparé par monsieur Stéphane Bergeron ingénieur de la MRC; que les soumissions ont été ouvertes le 2 juillet 2014, que monsieur Stéphane Bergeron a procédé à la validation des soumissions reçues ; qu'il a émis la recommandation d'accepter la soumission de l'entreprise Construction DJL Inc au montant de \$ 211 949.51 taxes incluses ; En conséquence, il est proposé par Roger Couture, appuyé par

Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que l'on accepte la soumission de Construction DJL Inc au montant de \$ 211 949.51 .

Résolution numéro 75-2014

Surveillance de chantier et tests pour les travaux d'asphaltage de la Firme LVM

Attendu que lors des travaux d'asphaltage du rang St-Frédéric nous désirons effectuer un contrôle de qualité au niveau des matériaux ainsi qu'une surveillance raisonnable; que nous avons demandé une soumission à la firme LVM afin d'obtenir une estimation des coûts à prévoir pour une tel demande; qu'une offre de service a été transmise à la municipalité au montant de \$ 6 536.50 taxes incluses, en conséquence. Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service présenté par la Firme LVM à la municipalité de Saint-Sylvestre

Résolution numéro 76-2014

Tracage des lignes de rues

Attendu que nous voulons faire le tracage des lignes de rues pour les routes Ste-Marie Ouest, Montgomery, rue Principale (partie ouest du village à partir de la route du moulin) ainsi que la route Ste-Catherine; que des soumissions ont été demandé pour ces travaux; il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de Dura-Lignes de Thetford Mines au montant de \$ 224.00/ km plus taxes.

Résolution numéro 77-2014

Renouvellement du panneau publicitaire au Domaine du Radar

Attendu que la Municipalité St-Sylvestre a pris pour l'année 2012 un espace sur le panneau publicitaire au Domaine du Radar, que le coût annuel pour un panneau publicitaire 4 pi X 8 pi est au coût de \$ 500 par année plus taxes, que cette publicité est renouvelable annuellement, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité de renouveler l'entente pour l'année 2014 au montant de \$ 500 plus taxes.

Résolution numéro 78-2014

Appui de la municipalité Saint-Sylvestre à RES Canada pour l'appel d'offres HQD

ATTENDU QU'Hydro-Québec Distribution a lancé un appel d'offres pour 450 mégawatts (« MW ») d'électricité produite par des installations éoliennes (l' « Appel d'offres HQD »);

ATTENDU QU'en vertu de l'appel d'offres HQD, 300 MW sont réservés pour la région du Bas Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine et 150 MW pour l'ensemble du Québec;

ATTENDU QUE pour être éligibles à l'Appel d'offres HQD, les projets doivent prévoir la participation par le milieu local (soit une municipalité régionale de comté, une municipalité, une régie inter-municipale, une communauté autochtone ou une coopérative) à hauteur d'au moins 50% du contrôle du Projet;

ATTENDU QUE Systèmes d'énergie renouvelable Canada inc. (« RES Canada ») développe depuis plusieurs mois un projet de parc éolien dans la municipalité de Saint-Sylvestre et dans la municipalité de Saint-Séverin sous le nom de parc éolien Mont Sainte-Marguerite (le « Projet »);

ATTENDU QUE RES Canada a tenu informé le maire et les membres du conseil municipal du développement du Projet;

ATTENDU QUE RES Canada souhaite former un partenariat avec la municipalité de Saint-Sylvestre et la municipalité de Saint-Séverin afin de soumettre le Projet à l'Appel d'offres HQD;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Séverin participera au Projet seulement si des infrastructures sont situées sur son territoire; dans le cas contraire, la municipalité de Saint-Sylvestre sera seul partenaire de RES Canada;

Pour ces motifs, il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité:

- a) Que la municipalité de Saint-Sylvestre appuie le développement par RES Canada du Projet sur le territoire de la municipalité;
- b) Que la municipalité de Saint-Sylvestre forme un partenariat avec la Municipalité de Saint-Séverin (si des infrastructures du Projet sont situées sur son territoire) et RES Canada (ou une société affiliée) pour le développement, la construction et l'exploitation du Projet;
- c) Que la municipalité de Saint-Sylvestre, à titre de constituant provenant du milieu local, signe conjointement avec RES Canada et la Municipalité de Saint-Séverin la formule de soumission pour l'Appel d'offres HQD pour le Projet;
- d) Qu'advenant que la soumission pour le Projet soit retenue par HQD, la municipalité de Saint-Sylvestre forme avec RES Canada (ou une société affiliée) et la Municipalité de Saint-Séverin (si des infrastructures du Projet sont situées sur son territoire):
 - (i) une société en commandite en vertu du Code civil du Québec (la « **Société** »); et
 - (ii) une corporation en vertu des lois du Québec pour agir comme commandité de la Société (le « **Commandité** »)

le tout conformément aux engagements pris dans la soumission à HQD;

- e) Que la municipalité de Saint-Sylvestre détienne seule ou conjointement avec la Municipalité de Saint-Séverin (si des infrastructures du Projet sont situés sur son territoire) cinquante pour cent du contrôle du Commandité, soit 50% des droits de vote permettant d'élire les administrateurs du Commandité;

f) Que monsieur Mario Grenier, maire, conjointement avec madame Ginette Roger, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et ils sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Sylvestre les documents suivants :

- i) la formule de soumission de l'Appel d'offres d'HQD pour le Projet;
- ii) les ententes de partenariat avec RES Canada, comprenant notamment:
 - la convention de société
 - la convention entre actionnaires
 - la convention de gestion
 - la convention de mise sous écrou
- iii) les documents permettant l'utilisation des terrains municipaux requis pour les infrastructures du Projet, le cas échéant.

le tout, selon des termes et conditions qu'ils jugeront raisonnables et dans le meilleur intérêt de la municipalité.

Que monsieur Mario Grenier, maire, conjointement avec madame Ginette Roger, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et ils sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les autres documents et à poser tous les autres gestes nécessaires ou utiles pour donner plein et entier effet à ce qui précède.

Résolution numéro 79-2014

Entente avec la municipalité de Saint-Jacques de Leeds pour des tests aux étangs aérés

Attendu que nous devons procéder à tests d'échantillonnage des eaux usées aux étangs aérés, et ce deux fois par année ; que notre échantillonneur est brisé, que nous désirons avoir une entente de location avec la municipalité de Saint-Jacques de Leeds ; il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que l'on accepte l'entente de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds pour les services de l'inspecteur municipal et de l'appareil pour l'échantillonnage des eaux usées à nos étangs aérés avec les taux suivant :

- taux horaire pour le personnel, \$ 34.26/heure,
- les frais de déplacement à \$.44/kilomètre,
- l'échantillonneur à \$ 50/jour,

que ces tarifs soient indexés annuellement s'il y a lieu ; que cette entente peut être résiliée en tout temps par les deux parties et ce suite à un avis écrit de soixante jours.

Résolution numéro 80-2014

Mesurage des boues aux étangs aérés

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité de mandater la firme Génivar au montant de \$ 2500 plus taxes pour procéder au mesurage des boues aux étangs aérés afin de répondre aux normes du ministère des affaires municipales.

Résolution numéro 81-2014

Développement résidentiel à François Delisle

Attendu que monsieur François Delisle désire développer un secteur résidentiel entre le 979 et 995 rue Principal; que ce secteur offrirait une nouvelle rue et la possibilité de quatre constructions résidentielles; que la superficie des terrains projetés est d'au moins 2800 m²; que des installations septiques avec champs d'épuration sont prévus pour l'instant sur chacune des propriétés; que la municipalité de Saint-Sylvestre ne peut se prononcer pour le moment sur une date ou ce secteur sera desservi par les égouts; en conséquence, il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité de permettre à Monsieur François Delisle d'aller de l'avant avec son projet résidentiel, qu'il devra procéder à l'installation des tuyaux du futur réseau d'égout sur la rue projetée; que la municipalité de Saint-Sylvestre reprendra cette rue privée à condition qu'elle soit conforme aux normes de lotissement; qu'un rapport d'une firme d'ingénieur soit émis concernant la conformité des installations du futur réseau d'égout; que les constructions résidentielles soient complétées et habitables; que la municipalité de Saint-Sylvestre obligera tous les propriétaires de cette nouvelle rue à se connecter au réseau d'égout municipal et ce au 15^e anniversaire de la première résidence habitable, qu'elle demande à monsieur Delisle de prévoir et d'identifier à tous les terrains les sorties prévues à cet effet.

Rencontre des personnes et période de questions des citoyens

Aucune question n'a été posée.

Rapport des comités

Bibliothèque : Inventaire terminé, la bibliothèque sera fermée les dimanches pendant l'été ainsi que durant les vacances de la construction.

Loisirs : Lumière pour anneau de glace près du stationnement derrière l'école, il faudra ajouter un poteau afin d'avoir un éclairage satisfaisant, selon Nicolas Camiré. Faut prévoir \$ 1500 pour l'électricité, plus l'achat du poteau et le temps de pose. Le conseil va de l'avant avec ce projet. Tournoi de balle en fin de semaine dernière, ce fût une réussite et le tout s'est très bien déroulé.

Matières résiduelles : Le nouveau camion arrivera bientôt chez Labrie. Il devrait être en opération sur le territoire au début de l'automne.

Centre Multifonctionnel : Conformité au niveau de l'eau potable, le tout est entré dans l'ordre. Nous avons présenté une demande au gouvernement Fédéral pour une subvention en vue d'agrandir pour du rangement. Clôture chez Omer Landry s'est terminée ainsi que l'installation de la tourbe.

Inspecteur municipal : On validera cette semaine, avec le constructeur retenu, pour savoir quand les travaux débiteront. Il faudra maintenant prévoir changer les ponceaux et creuser les fossés avant de débiter les travaux d'asphaltage.

Construction de la nouvelle écurie, ils ont demandé la permission de traverser un tuyau pour l'eau dans le chemin. L'inspecteur s'assurera que le tout est bien fait.

Déneigement des cours du centre multifonctionnel-école et municipalité, nous allons demander des soumissions. Un avis public sera publié dans le journal Le Peuple ainsi qu'affiché à quelques endroits.

Résolution numéro 82-2014

Matériel à descendre au parc industriel

Il est proposé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que les tuyaux et autre matériel déposé derrière la caserne incendie soient envoyés dans le parc industriel.

Résolution numéro 83-2014

Achat de panneaux pour limiter la vitesse

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité de prévoir un budget de \$ 2000 pour faire l'achat de panneaux style "ped-zone" indiquant la limite de vitesse de 50 kilomètre ; qu'ils seront installés du côté ouest sur la rue Principale.

M.R.C. : Pas de réunion en juillet.

Comité éolien : Une autre rencontre avec l'avocat est à prévoir pour valider les documents de conventions. La contribution volontaire versée par le promoteur sera répartie 50 % pour la municipalité de Saint-Sylvestre et 50 % pour la municipalité de Saint-Séverin. La collaboration de l'avocat Claude Jean nous est très précieuse et nous permet de mieux comprendre les orientations du projet. Une soirée porte ouverte concernant l'évolution du projet éolien aura lieu à St-Sylvestre le 5 août prochain. St-Séverin fera la même chose le 6 août.

Pompiers : Rien à mentionner.

Salon des jeunes : En juin, une moyenne de 13 jeunes/soir. Le salon sera fermé pendant les vacances de la construction. Une croisière sur le Louis Joliet est prévue le 12 août.

Développement local : Chemin de St-Rémi, cahier à compléter pour l'automne.

Corporation DÉFI : Discussion concernant le document remis au sujet de certaines modifications à apporter au programme d'accès à la propriété. Les membres du conseil sont en désaccord avec un point au niveau d'une clause. L'approbation des modifications n'a pas été acceptée.

Comité MADA : Pas de rencontre prévue pour l'été.

Corporation Craig et Gosford : Suivi sur la rencontre du 4 juillet, une douzaine de personnes présentes. Questionnement sur l'intérêt de poursuivre cette corporation... Certaines

municipalités ne s'entendent pas. Une assemblée générale aura lieu en septembre et une décision finale sera prise à ce moment.

Résolution numéro 84 -2014

Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 4495 à 4586 inclusivement tel que présentés dans le rapport.

Varia : Tournoi de golf du CLD de Lotbinière le 26 août 2014, inscrire Mario Grenier

Levée de l'assemblée est faite à 22 heures, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté à la séance du 11 août 2014.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Maire